



Rente accident du travail

Par **NONO1450**, le **20/04/2015** à **17:18**

Bonjour,

depuis 2006 je touche une rente accident de travail de 825 euros avec un taux de 25% , suite a un nouvel accident de travail je viens de recevoir la notification qui me donne 8 % avec soit une indemnité en capital de 3486,62 euros ou une rente de 462,67 mais il me prescise qu'il y a remboursement des capitaux précédemment versé , que cela veux t'il dire ,puisque j'ai deja 825 EUROS rente

merci pour votre aide car je suis un peu perdu

cordialement

bruno